
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement « Traitement Des Nitrates »

Dossier de Demande
d'Autorisation d'Exploiter

Guide de lecture



AREVA NC – Site de Malvési (11)

Présentation des documents

Le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement « Traitement Des Nitrates » se présente sous la forme de 4 volumes.

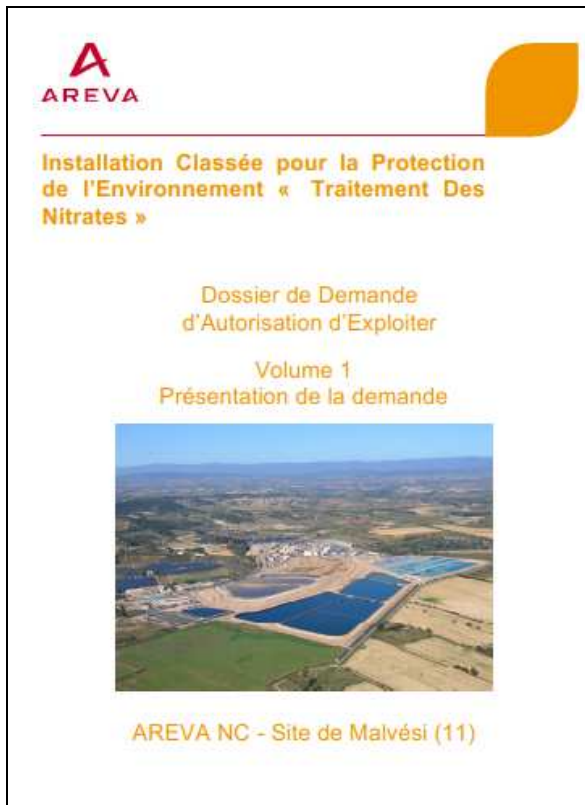
VOLUME 1 : PRESENTATION DE LA DEMANDE

VOLUME 2 : ETUDE D'IMPACT

VOLUME 3 : ETUDE DE DANGERS

VOLUME 4 : NOTICE HYGIENE ET SECURITE

Les volumes 2 (étude d'impact) et 3 (étude de dangers) sont accompagnés de Résumés Non Techniques (RNT) permettant de faciliter la prise de connaissances par le public des informations contenues dans les études.



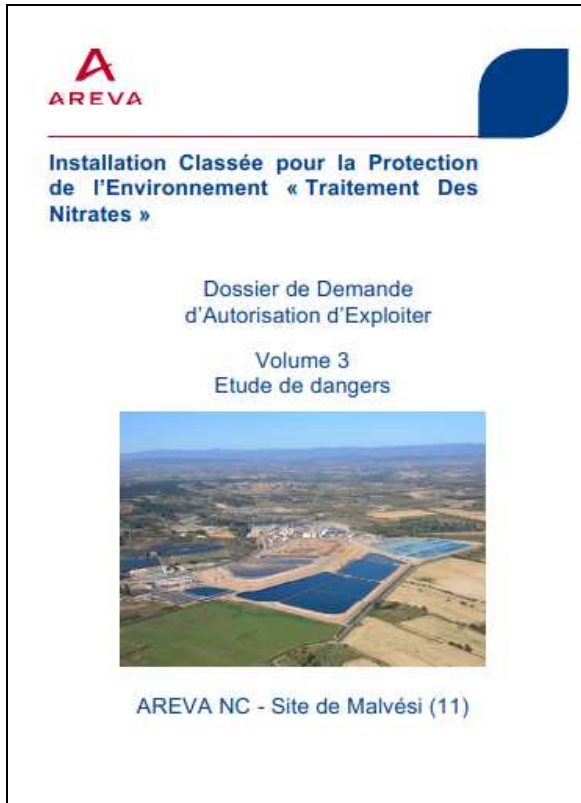
**VOLUME 1 :
PRESENTATION DE LA DEMANDE**

1. **NOTE LIMINAIRE**
2. **CONTEXTE REGLEMENTAIRE**
3. **PRESENTATION DU DEMANDEUR**
4. **LOCALISATION DES INSTALLATIONS**
5. **HISTORIQUE DU SITE ET PRESENTATION DES ACTIVITES ACTUELLES**
6. **DESCRIPTION DES ACTIVITES PROJETEES**
7. **SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE DE MALVESI**
8. **MOTIVATION ET JUSTIFICATION DU PROJET**
9. **CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES**
10. **GARANTIES FINANCIERES**
11. **SERVITUDES ET PERMIS DE CONSTRUIRE**



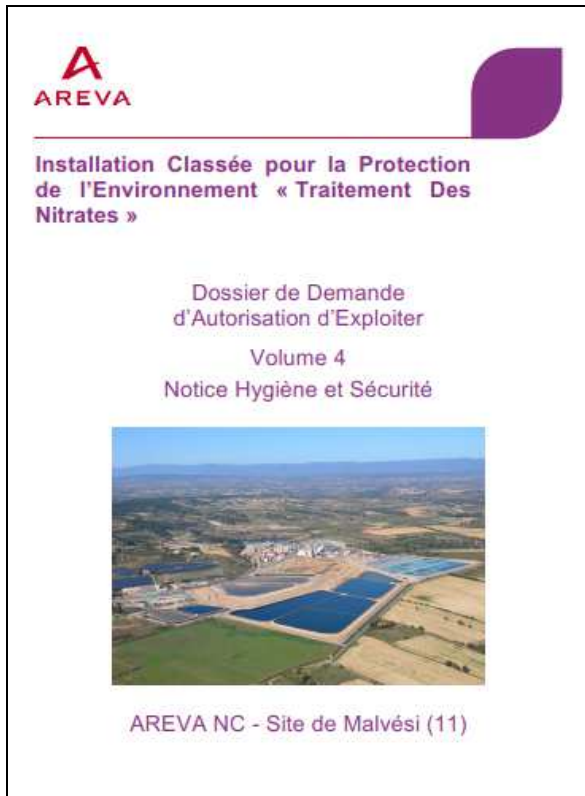
**VOLUME 2 :
ETUDE D'IMPACT**

- CHAPITRE 1 : INTRODUCTION DE L'ETUDE D'IMPACT**
- CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DU PROJET**
- CHAPITRE 3 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT**
- CHAPITRE 4 : ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT**
- CHAPITRE 5 : ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS**
- CHAPITRE 6 : RAISONS DU CHOIX DU PROJET**
- CHAPITRE 7 : COMPATIBILITE DU PROJET AVEC L'AFECTATION DES SOLS ET ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES**
- CHAPITRE 8 : MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS DU PROJET**
- CHAPITRE 9 : CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION**
- CHAPITRE 10 : PRESENTATION DES METHODES UTILISEES ET EVENTUELLES DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT**
- CHAPITRE 11 : LIEN ENTRE L'ETUDE D'IMPACT ET L'ETUDE DE DANGERS**
- CHAPITRE 12 : CONCLUSION DE L'ETUDE D'IMPACT**



**VOLUME 3 :
ETUDE DE DANGERS**

1. **OBJET DE L'ETUDE DE DANGERS**
2. **DESCRIPTION DE LA ZONE D'ETUDE ET DE SON ENVIRONNEMENT**
3. **DESCRIPTION DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT DES NITRATES**
4. **ANALYSE DES RISQUES EXTERNES**
5. **IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DES POTENTIELS DE DANGER**
6. **ENSEIGNEMENTS TIRES DU RETOUR D'EXPERIENCE (REX)**
7. **DISPOSITIONS PRISES VIS-A-VIS DE CERTAINS RISQUES**
8. **ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES**
9. **EVALUATION DE L'INTENSITE DES PHENOMENES DANGEREUX**
10. **EFFETS DOMINOS**
11. **ORGANISATION DE LA SECURITE ET MOYENS D'INTERVENTION**
12. **CONCLUSION DE L'ETUDE DE DANGERS**



**VOLUME 4 :
NOTICE HYGIENE ET SECURITE**

1. **PREAMBULE**
2. **CONTEXTE REGLEMENTAIRE**
3. **ORGANISATION DU SITE AREVA NC MALVESI**
4. **PROJET TDN**



A l'attention de Monsieur le Préfet

PREFECTURE DE L'AUDE

52, rue Jean Bringer

CS 20001

11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Narbonne, le 10 décembre 2015

Lettre déposée en préfecture contre récépissé

Nos réf. : DIR/ED/DGPI-AL/ID/CXM-15-006881

**OBJET : Lettre de dépôt du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter de l'installation
« Traitement Des Nitrates » du site d'AREVA NC Malvési**

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Eric DELAUNAY, Directeur de l'établissement AREVA NC de Malvési et représentant celui-ci, ai l'honneur de vous transmettre, en annexe à la présente lettre, un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour l'implantation de l'installation TDN sur le site de Malvési (commune de Narbonne).

Remis en 7 exemplaires, ce dossier est conforme aux dispositions des articles R. 512-1 et suivants du code de l'environnement.

La société AREVA NC a notamment pour activité la transformation (conversion) du minerai d'uranium afin d'obtenir une forme utilisable pour les opérations d'enrichissement isotopique, préalables à la fabrication de combustible nucléaire. L'établissement de Malvési qui assure la première étape du procédé de conversion est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

AREVA NC

Zone industrielle de Malvési – CS 10222 – 11785 Narbonne Cedex – France

Tél : 04 68 42 55 00 – Fax : 04 68 42 55 xx (Dir.51 / Achats 55 / Adm. 29 / Labo 50 / Prod. 48 / SECQ 39) – SIRET 305 207 169 00569

AREVA NC Siège Social

1 place Jean Millier – Tour AREVA – 92400 COURBEVOIE

S.A. capital de 100 259 000 € - 305 207 169 RCS NANTERRE – N° TVA : FR 10 305 207 169 - SIRET 305 207 169 00544 – NAF 2013 A

Dans le cadre de l'évolution du site de Malvési, il est prévu la mise en service d'une nouvelle installation nommée TDN (Traitement Des Nitrates) objet du présent dossier. L'objectif de cette installation est la transformation des effluents liquides nitrates entreposés actuellement dans les bassins d'évaporation en un déchet solidifié qui sera envoyé vers une installation de stockage autorisée.

Ce dossier présente l'activité du projet d'installation TDN en termes de produits, flux matières, installations et évalue notamment :

- leur impact sur l'environnement, en incluant en particulier les effets cumulés avec les installations déjà exploitées sur le site de Malvési,
- les dangers que peuvent présenter les installations.

Une notice relative à sa conformité vis-à-vis des prescriptions concernant l'hygiène et la sécurité du personnel y est également intégrée.

Les activités soumises à Autorisation ou Déclaration du projet TDN, selon la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.), sont présentées dans le chapitre 7 du volume 1.

Le plan d'ensemble, indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation de son voisinage immédiat (dans une limite minimale de 35 m), n'a pu être réalisé à une échelle de 1/200 pour des raisons de taille du site et de format de plan normalisé. L'échelle retenue pour le plan d'ensemble est celle du 1/1500. Nous sollicitons l'acceptation de notre requête conformément aux dispositions du 3° de l'article R. 512-6 du code de l'environnement.

Ce projet nécessitant la construction de nouveaux bâtiments, le récépissé de dépôt de la demande de permis de construire est joint au dossier.

Restant bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Directeur d'Etablissement,



Eric DELAUNAY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AUDE

LE PREFET DE L'AUDE

CHEVALIER de la légion d'honneur

CERTIFIE que Monsieur Eric DELAUNAY –Directeur de l'établissement AREVA NC MALVESI - zone industrielle de Malvés – CS 10222 – 11785 Narbonne Cedex, a déposé le 16 décembre 2015 à la préfecture de l'Aude :

un dossier d'installation classée, en 7 exemplaires papier et 1 exemplaire sous format numérique concernant l'implantation de l'installation « traitement des nitrates ».

Installation soumise à **DECLARATION et AUTORISATION** au titre de la législation sur les installations classées (code de l'environnement Livre V titre 1^{er}) ; conformément aux dispositions des rubriques n° 2797, 4725 et 4801 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La délivrance de ce récépissé de dépôt ne préjuge pas d'une décision favorable ou d'absence de recours contentieux conformément aux dispositions de la circulaire du Ministère de l'environnement et du développement durable du 25 septembre 2001 relative à l'instruction des ICPE.

Je vous informe également que votre dossier doit être complété par le récépissé de dépôt de la demande du permis de construire, **s'il y a lieu**, dans les **10 jours**, faute de quoi le dossier ne sera pas recevable.

CARCASSONNE, le 16 décembre 2015

Le chef du bureau de l'administration territoriale

Sylvie ESPUGNA

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Téléphone : 04.68.10.27.00 – Télécopie : 04.68.72.32.98

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook :

<http://www.facebook.com/prefecture.aude>

